

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1441

objet : Usine d'incinération Lyon sud - Mise en conformité avec la directive européenne en date du 4 décembre 2000 - Assistance à maîtrise d'ouvrage sans mission de conception - Autorisation de signer le marché
service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2002-0790 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sans mission de conception.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 16 mai 2003 a classé première l'offre de l'entreprise Merlin pour un montant de 107 939 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0790 en date du 23 septembre 2002 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 mai 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et tous les actes contractuels s'y référant avec l'entreprise Merlin pour un montant de 107 939 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2003 et suivants - section d'investissement - centre budgétaire 5 320 - centre de gestion 532 100 - compte 231 580 - fonction 812 - ligne de gestion 010 304.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,